

## **Décret n°2018-91 du 13 février 2018 relatif à la formation en chiropraxie**

13/02/2018

Ce texte précise le cadre de la formation en chiropraxie. Il fixe notamment sa durée à cinq ans et 4960 heures hors travail personnel, soit 300 crédits européens, réparties en neuf grands domaines d'enseignement.